Nations Unies S/PV.8023



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2017
Français
Original : anglais

Communique officiel publié à l'issue de la 8023e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 10 août 2017, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 10 août 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8023e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
>
> Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. El-Ghassim Wane, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Wane.
>
> Les membres du Conseil, M. Wane et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues ».

17-13843 (F) 100817 110817



